

Département du
Nord

N° du registre
des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le huit avril à huit heures et trente minutes, le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil, en séance à huis clos, sous la présidence d'Alain BLONDEAU, Président du CCAS

2023-04-01

Objet :
Compte
administratif
2022

Etaient présents :

BLONDEAU ALAIN, PLANCQ CARMEN, CARY THERESE, JONVILLE REGINE, DHENNIN NATHALIE, DE WAZIERES CYRIL, PLICHON PHILIPPE, VERSAEVEL JACQUELINE, DUTOIT DANIELE, HENGBART MICHEL, KOUSSENS CHRISTIAN.

Formant la majorité des membres en exercice

Date de
convocation
31/03/2023

Excusée : VAN HAUWAERT ANNIE (POUVOIR VERSAEVEL JACQUELINE),

Absent: CLEMENT PIERRE

Date d'affichage
15/04/2023

Nombre de
Conseillers

- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 12

Vu l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte administratif est établi par le Président, il présente après la clôture de l'exercice les résultats de l'exécution du budget. Il est le reflet du compte de gestion dressé par le receveur municipal. Selon l'article L. 1612-12 du CGCT, le compte administratif est arrêté si une majorité de voix ne s'est pas prononcée contre son adoption.

Le Président ne peut pas être présent lors du vote. De plus, en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, lorsque le conseil d'administration débat et vote le compte administratif du Président, il élit un Président de séance.

M. BLONDEAU Alain quitte donc la séance. Mme PLANCQ Carmen, Vice-Présidente, est désignée Présidente de séance.

Présentation générale du Compte Administratif 2022

a) En section d'investissement	
- Excédent reporté de 2021	+ 12 815.24 €
- Un total de dépenses 2022	- 0.00 €
- Un total de recettes 2022	+ 1 023.03 €

Résultat de l'exercice 2022	1 023.03 €

Résultats à la clôture 2022

+ 13 838.27 €

b) En section de fonctionnement

- Un excédent reporté de 2021	+ 30 926.41 €
- Un total de recettes 2022	+ 10 825.41 €
- Un total de dépenses 2022	- 7 679.86 €

Résultat de l'exercice 2022	3 145.55 €

Résultats à la clôture 2022

+ 34 071.96 €

Résultat total à la clôture 2022

+ 47 910.23€

Mis au vote en l'absence de Monsieur le Maire, Président du CCAS, le compte administratif de l'exercice 2022 est arrêté définitivement et approuvé à l'unanimité par le conseil d'administration du CCAS.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
conformément aux
dispositions de la loi
n°82/623 du
22.07.1982

Pour le Président,
Par ordre,
La Vice-
Présidente


Carmen PLANCQ

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Par ordre,

La Vice-Présidente


Carmen PLANCQ